

alité vous augmentez sa valeur
atiquer une nouvelle coupe dans
années.
nt l'embargo", continue M. Bell,
de notre consommation annuelle
totale par le feu, les ventes, la
es fongueuses."

ela, et je me suis dit que c'était
nables de la nature contre les
bien de choses.

"continue M. Bell, que c'est le
est le plus facilement la proie des
des parasites; mais personne ne
même chose s'applique aux ar-
bres laissées à elles-mêmes qui sont
causes de destruction".

us voulez dire qu'elle vieillissent
humains?"

s peuvent bien ne pas mourir,
longtemps après qu'elles
turité, mais elles n'ont pas la
nce contre la maladie, ni la m-
sister aux vents. Les arbres sont
et les troncs pourrissent offrent d'ex-
la préparation des fongueux et des
germes malfaits. Non
seulement ces arbres sont
ainsi détruits sans profit
pour personne, mais en-
core ils sont une source
d'infection pour les plus
jeunes pousses.

Où la coupe épargnerait
le gaspillage

Il y a un autre aspect à
cette menace du vent. Considérez la forêt laissée à elle-même dont nous
parlions tout à l'heure. Voici un groupe d'arbres auxquels on n'a pas touché depuis des années. Il a peu de chose à craindre du vent, sa masse le protège. Mais les arbres de ce groupe n'ont pas eu à se protéger eux-mêmes individuellement; leurs racines n'ont pas eu de point pour leur donner un plus fort appui, elles poussent tout droit. Vous ne pouvez éclaircir ces arbres. Il vous faut les couper. Si vous ne les coupez pas, le vent les jettera bas."

"Voulez-vous dire que si ce tte
convenablement plusieurs années
bres coupés à leur maturité, elle
re posture?"

es jeunes arbres auraient été
mêmes. Ils auraient développé
s différent, et le vent n'offrirait
danger. Une coupe raisonnée
partie de vos pertes par le vent."

ien, vous voulez dire que par la
estique et pour exportation, nous
ent du dix pour cent de notre con-
que nous utilisons actuellement,
encore un profit par la proportion
et qui aurait pu être ajoutée à
gaspillage."

a. Quand vous éclaircissez com-
itez les pertes par le vent, et
"

quelle vous n'avez peut-être pas
évidente. Quand vous
mentez la croissance. J'ai chez
d'arbre qui prouve bien cela.
neaux annuels sont petits. C'est
pour la vie, puis ils s'élargissent
nt. C'est qu'il y a eu tout plein
rage le jeune arbre. Puis les
de nouveau. Comprenez-vous
?"

e l'arbre grossit plus lentement."
e forêt dense grossira, mais elle
ne forêt éclaircie, qui se laisse
grandira rapidement. N'est-ce
servation?"

en un moyen de conserver l'un de
"

se intention, me rappelant la vive
ureau.

as goûter l'allusion.
pourquoi certaines gens nous cor-
les oreilles leurs "notres"—notre
héritage national? Avez-vous
pour ce sol?"

Pulpe, en vue de démontrer les faits relatifs à l'embargo projeté du bois de pulpe.

— Voilà la bonne méthode de conservation de nos forêts!

Notre héritage national? Avez-vous payé du bon argent pour ce sol? Avez-vous peiné pour que ce sol de la forêt contribue à garder en vous le souffle de vie? Avez-vous enduré pour elle des souffrances inénarrables. Cela m'ennuie à la fin. Chaque fois que les grandes compagnies de papier mentionnent leurs ressources forestières, elles parlent des intérêts "de nos actionnaires". Elles ne peuvent parler d'un homme possédant un petit lopin de terre brisée, sans parler de "nos ressources nationales". Elles ne sont point nos ressources du tout, elles sont ses ressources et rien autre; et ni vous ni moi n'avons rien à y voir.

"Mais si nos forêts sont dépouillées sans jugement, tous les Canadiens en souffriront."

"Oui, et si les grosses compagnies viennent en mauvaises affaires et font faillite, vous souffrirez aussi. Mais vous ne passerez pas votre temps à japper à leurs talons. Vous ne leur dites pas que leurs affaires sont l'une de nos ressources nationales, et que, par conséquent, vous allez les gérer vous-même."

"Et quant au dépouillement imprévoyant de la forêt dont vous parlez—pensez-vous que tout propriétaire d'un lot boisé soit un imbécile? Pensez-vous qu'il va ainsi gaspiller son capital? Il est né et a vécu parmi les arbres. Il a passé sa vie à en faire son bien; ils sont sa "business" à lui.

"Et cependant, vous continuez de dire: 'Vous ne devez pas couper ce bois, il constitue l'un de nos gros actifs.' Je vous dis que c'est là une présomption toute pure, une présomption non justifiée et non appuyée par une ombre de droit ou de justice. Ce n'est pas notre actif, pas plus que votre négocié n'est notre actif.

Mais en suivant le fil de quelques-uns de ces arguments, nous avons quelque peu oublié la réunion de Sherbrooke. Jetons-y un nouveau coup d'œil.

"Est-il raisonnable de croire, nous dit M. Bell, qu'un arbre coupé pour en faire du bois de pulpe déclamera davantage nos ressources forestières que si ce même arbre était coupé pour en faire du bois marchand? Tous l'un ou l'autre cas, un arbre a été perdu? Mais l'embargo proposé dit, en fait: vous ne pouvez couper pour bois de pulpe, mais vous pouvez couper pour faire des planchers. Si votre argument de conservation était un argument honnête, ne devriez-vous pas dire: "nous devons sauver cet arbre" et non pas seulement "nous devons empêcher cet arbre de devenir du bois de pulpe".

A l'arrière de la salle, un homme se lève:

"Les deux cas ne sont pas semblables prétend-il", l'un est un produit manufacturé, l'autre est un produit non manufacturé. Équarrir le bois donne de l'ouvrage aux ouvriers canadiens."

Il s'assit, satisfait d'avoir enclosé l'un des gros canons de M. Bell.

Le bois de pulpe est un produit manufacturé

M. BELL ne paraissait cependant pas réaliser que son canon avait été enclosé. N'y a-t-il pas une phase de ceci qui vous a échappé? demande-t-il à son interlocuteur. "La pulpe est tout autant un produit manufacturé que les billots, et elle devrait être considérée sur la même base. Elle donne de l'ouvrage à autant d'hommes et les paye aussi généreusement. Je ferai peut-être comprendre ce que je veux dire par un exemple:

"Nous avons deux voisins sur des fermes adjacentes. Chacun d'eux peut couper sur la partie boisée de sa ferme du bois qui mesurerait trente-quatre cordes.

"Au printemps, un agent d'une compagnie de pulpe se présente chez John Smith.

"Combien de cordes allez-vous me donner cette année, John? demande-t-il.

"Quel est votre prix? riposte John.

"Huit cinquante avec l'écorce, onze pelé", est la prompte réponse.

"John ruminé un peu et dit: "Ça me paraît correct. J'enlèverai l'écorce. Vous pouvez compter sur moi pour une couple de chars."

"L'acheteur s'en va à la ferme voisine. Mais le voisin de John Smith n'est pas de la même opinion.

"Je me propose de porter mes billots au moulin", dit-il.

"La récolte engrangée, John Smith et ses fils s'en vont au bois pour couper et écorcer les trente-quatre cordes de bois promises. Leur voisin vient de temps à autre faire un tour, fumer une pipe assis sur les billots et regarder faire.

"Quand arrive la neige tous deux transportent leur bois à la ville. Le voisin de John est un peu préoccupé. Il lui faut payer \$5. pour chaque mille pieds de plancher que le moulin lui livre.

"John Smith lui, a reçu \$2.50 la corde pour écorcer son bois; un total de frais de manufacture de \$85. pour ses trente-quatre cordes de bois, et il empêche tout. Son voisin paie \$5. pour chaque mille pieds de planches. Ça prend deux cordes de bois pour faire mille pieds de

planches. Ça lui coûte donc un total de \$85. pour faire transformer son bois en planches. Le coût de manufac-
ture est le même dans les deux cas.

"Mais l'avocat de l'embargo dit: "Bois marchand, très bien, parce que c'est un produit manufacturé! Bois de pulpe non pas; parce que ce n'est pas un produit manufacturé". L'avocat de l'embargo parle à travers son chapeau. Demandez à John Smith et à son voisin ce qu'ils en pensent."

"Je suppose que les frais de transport sont à peu près les mêmes dans les deux cas," remarque quelqu'un.

"Non, c'est là un autre point. Ils ne sont pas du tout les mêmes. Prenons le cas que je viens de citer. Le bois de pulpe de John Smith charge deux chars. Les chemins de fer recevront donc en conséquence, deux fois plus pour transporter les chars de bois de pulpe de John que pour transporter les planches de son voisin. Alors, laquelle des deux propositions est la meilleure pour le Canada?

"Quand vous aurez répondu à cette question, rappelez-vous que lorsque vous imposez un embargo, vous dites à Smith: "Vous ne pourrez à l'avenir vendre vos billots pour le bois de pulpe: vous ne pourrez vous procurer aussi pour vous et pour vos fils de l'emploi durant la morte saison. Mais vous devez faire de votre bois des billots pour le moulin comme votre voisin. Vous perdrez ainsi comme lui 50% du produit cube de votre bois. Vous ne pourrez charger qu'un seul char au lieu de deux. C'est la notre manière à nous de conserver notre vaste héritage national".

Démêler le moulin Américain

UNE autre voix s'élève à l'arrière de la salle: "L'embargo donnera de nouveaux moulins au Canada". "Oui, c'est ce qu'ils disent", admet M. Bell, mais attendez un peu. Désirons-nous conserver nos forêts?

L'interrogateur admet que c'est la son voeu patrio-
tique.

"Eh bien", dit M. Bell, si vous amenez des moulins au Canada, ils vont dévorer le bois même que vous voulez conserver.

"J'irai même plus loin, ajoute-t-il. Et je dirai que je ne vois pas que l'embargo force un seul moulin américain à venir au Canada.

"Vous prétendez que, ayant privé l'Américain d'une

"Ne croyez-vous pas qu'ils iront plutôt s'établir en Scandinavie, un pays où le problème forestier a été résolu par une administration pratique; où l'approvisionnement de bois de pulpe est assuré pour toujours; un pays dont le manufacturier américain voudrait bien apprendre les méthodes?"

Pouvez-vous leur vendre de la Pulpe?

Mais, fis je remarquer à M. Bell, "si nous leur refusons notre bois de pulpe, il leur faudra de la pulpe quand même, et nous sommes leur source naturelle d'approvisionnement". Cet argument avait une allure convaincante et me plaisait fort.

"Comme de raison, vous pouvez supposer n'importe quoi, me répond M. Bell. Vous pouvez même supposer que vous rattrapez par la vente de la pulpe le montant d'affaires que vous perdez en bois de pulpe. Mais rappelez-vous qu'un grand nombre de moulins américains se servent déjà de pulpe européenne. Ce n'est point un argument nouveau. Personne n'en peut prédire les résultats."

Note: l'industrie en bénéficierait-elle?

DANS tous les cas vous admettez qu'un tel embargo protégerait nos industries?"

A ma grande surprise, M. Bell qui m'avait accoutumé à la contradiction, acquiesça.

"Oui, ils vont pouvoir s'emparer du bois du petit propriétaire à leur prix à eux. Pourquoi donc croyez-vous qu'ils sont si favorables à l'embargo?"

"Vous voulez dire qu'ils feront baisser les prix?"

Signe affirmatif. "Si la tribu du papier à journal en profite, le propriétaire de lot boisé doit y perdre. C'est simple, n'est-ce pas? Il faut à celui-ci vendre son bois pour vivre, et vous voulez restreindre le marché. Vous savez ce que signifie un marché restreint pour celui qui est obligé de vendre."

"Mais est-ce qu'ils n'achèteront pas au prix du marché? La vente de leurs produits n'est-elle pas basée sur un prix universel des matériaux bruts."

"S'ils l'achetaient au prix du marché, pourquoi un embargo? Il est tout à vendre maintenant. S'ils ne veulent pas qu'ils traversent la frontière, ou s'ils n'en ont besoin pour eux-mêmes, tout ce que les moulins de pulpe et de papier ont à faire, c'est de l'acheter. C'est ça qui serait un bon embargo. Mais en fait, ils ne l'achètent point."

Pur gaspillage

"VOICI encore une autre chose. Prenez le peuplier, par exemple—il n'y a pas un moulin au Canada, à une exception près, qui utilise le peuplier; cependant le peuplier représente un pourcentage considérable de notre exportation de bois de pulpe. Où celui qui a du peuplier le vendra-t-il si vous lui fermez, par l'embargo, son seul marché?

"Le peuplier ne se conserve pas. Il atteint sa maturité en trente années, et après cela il commence à se gâter au cœur. Il ne pourrait être conservé pour les générations futures, il serait gaspillé."

"Quel effet aurait l'embargo sur la valeur des terres?"

"Vous verriez en peu de temps ces bons propriétaires de lots boisés chasser de leur terre. Ils sont quelques cinq mille, et vous ne voulez point leur donner une chance de gagner leur vie, une chance qu'ils ont bien méritée; et cependant, vous nous demandez où trouver des colons pour la terre. Pourquoi ne pas penser à ceux qui sont déjà établis?"

Si les membres de l'Association Canadienne de Pulpe et de Papier sont sincères dans leur désir recommandable de conservation de la forêt, laissent-les acheter à marché ouvert le bois qui va maintenant aux Etats-Unis. Laissent-les conserver leur propre bois debout au lieu de demander au Gouvernement de passer une loi qui placerait les producteurs et les propriétaires de bois à la merci d'un puissant groupe industriel comme celui du "Papier à journal".

"Si leur industrie a besoin de bois—pourquoi n'en achètent-ils pas?"

Annonces.



Pourquoi perdre son temps à poursuivre le petit propriétaire inoffensif quand un gros danger menace la richesse forestière du Canada?

30

30